



Commune de LACROIX-FALGARDE
Avenue des Pyrénées
31120 LACROIX-FALGARDE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18
Procurations : 2
Date de la convocation : 19/03/2025
Lieu de séance : salle du Conseil Municipal

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 MARS 2025
PROCÈS VERBAL**

PRESENTS : Jean-Daniel MARTY, Bruno CARNAROLI, Stéphane SCHWARTZ, Janine REDON, Isabelle BOY, Gérald MOISSET, Jérôme CARLES, Elsa DESCAILLOT, Haline SAYAH, Christophe DESOUTTER, Stéphane MAZIERE, Emmanuelle LETHIER, Denis MIQUET, Thierry DAVID, Emmanuelle BIREMBAUX, Célyne LERIVEREND

PROCURATION : Marie ORRIOLS à Elsa DESCAILLOT, Marie BERNAL à Bruno CARNAROLI,

ABSENTS : Emilie REGIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Célyne LERIVEREND

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h, Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2025. Il est ensuite approuvé à l'unanimité.

Madame Célyne LERIVEREND est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane SCHWARTZ afin qu'il présente le bilan de l'année 2024.

- La commune connaît une situation financière défavorable en 2024 qui a pour origine **une baisse importante des produits réels de fonctionnement (-9,14%)** et ce malgré **une gestion maîtrisée des charges qui malgré le contexte inflationniste baissent de 1,13%**.
- Il en résulte une baisse significative de la capacité d'autofinancement (CAF) brute qui reste positive à 19 271€.
- Sur l'exercice 2024, la commune a financé des dépenses d'investissement importantes sur ses ressources propres en prélevant sur le fonds de roulement et en excluant le recours à l'emprunt.

Cette baisse des produits à plusieurs explications :

- 2023 était une année exceptionnelle du fait d'importants produits divers (+55k euros), entre indemnités d'assurance perçues, annulation de facture, d'importantes ventes au cimetière (+ 13k) ...
- En 2024 le ralentissement important du marché de l'immobilier a eu pour conséquence comme pour l'ensemble des collectivités territoriales une baisse significative des ressources fiscales hors impôt direct locaux (-31k€ de péréquation). Baisse également importante de l'AC Voirie (-50k) du SICOVAL suite à une révision du mode de calcul.
- La maîtrise des charges de gestion courantes en diminution malgré le contexte inflationniste n'a pas suffi à compenser la baisse des produits. Cependant les investissements réalisés notamment sur l'éclairage public et l'isolation des bâtiments devraient sur les exercices à venir porter leurs fruits.

Thierry DAVID s'inquiète de l'effet ciseaux avec une baisse des produits de fonctionnement tandis que les charges augmentent.

Stéphane SCHWARTZ et le Maire rappelle que le contexte politique et inflationniste était difficile à anticiper mais que pour autant les charges sont bien maîtrisées.

Il y a également une hausse significative des dépenses d'investissement en 2024 avec la réalisation des travaux concernant les trottoirs de la RD4, la réfection thermique du foyer rural, la piste cyclable du chemin de Ladevan, l'évolution de l'éclairage public, les travaux sur le réseau d'eau (SICOVAL).

En 2024 la commune a également dû payer les travaux 2022 et 2023 des pistes cyclables de la RD4 1^{ère} tranche avancés par le SICOVAL.

Stéphane SCHWARTZ rappelle que conformément aux engagements pris concernant la protection du pouvoir d'achat, la commune n'a pas augmenté les impôts.

On note la baisse importante de la part relative des dotations et participations de l'Etat au profit de la fiscalité locale mais avec une moindre compensation en volume.

Les ratios de la commune en termes de recettes sont inférieurs à ceux des autres représentants de la strate notamment par le fait que nous soyons dans la fourchette basse de la population.

Thierry DAVID dit qu'une réflexion sur la fiscalité doit être menée pour l'avenir au regard de la baisse des recettes évoquée précédemment.

On note une bonne maîtrise des charges générales dans un contexte inflationniste fort, résultat de la rationalisation des usages, des renégociations de contrats et le recours aux marchés groupés ainsi qu'une politique volontariste d'investissements relatifs aux économies d'énergie.

La part des dépenses de personnel reste contenue bien qu'elle augmente sur la période notamment en raison des revalorisations d'indices).

Les ratios de la commune en € par habitants sont nettement inférieurs aux statistiques de la strate preuve de la saine gestion mise en œuvre.

Enfin, le désendettement de la commune se poursuit les charges financières baissent en 2024 (24,24%) du fait de l'amortissement constant de l'emprunt pour lesquels la part de capital remboursée est identique alors que les intérêts payés baissent. Le ratio d'endettement est très faible et s'élève à 0,061.

20250331-1 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane SCHWARTZ adjoint au maire en charge des finances afin de présenter le Compte financier unique 2024 se présentant ainsi :

COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES	CFU 2024		RAR 2024	RECETTES	CFU 2024		RAR 2024
	PRÉVU	RÉALISÉ			PRÉVU	RÉALISÉ	
002- Déficit de fonctionnement	- €	- €	- €	002- Excédent de fonctionnement	454 923,37 €	- €	- €
Chapitres gestion des services (opérations réelles)				Chapitres gestion des services (opérations réelles)			
011 Charges à caractère général	609 450,00 €	513 532,06 €	- €	013 Atténuation de charges	48 000,00 €	62 197,39 €	- €
012 Charges de personnel	1 011 500,00 €	994 544,84 €	- €	70 Produit des services	164 000,00 €	141 170,46 €	- €
014 Atténuations de produits	13 856,00 €	11 913,00 €	- €	73 Impôt et taxes - Fiscalité Locale	212 000,00 €	208 331,89 €	- €
65 Autres charges de gestions courantes	187 915,64 €	184 406,56 €	- €	731 Fiscalité Locale	1 036 600,00 €	1 044 102,00 €	- €
				74 Dotations, subventions et participations	245 300,00 €	220 418,63 €	- €
				75 Autres produits de gestion courante	48 400,00 €	44 299,87 €	- €
SOUS-TOTAL gestion des services	1 822 721,64 €	1 704 396,46 €	- €	SOUS-TOTAL gestion des services	1 754 300,00 €	1 720 520,24 €	- €
Chapitres dépenses financières (opérations réelles)				Chapitres recettes financières (opérations réelles)			
66 Charges financières	4 500,00 €	4 500,00 €	- €	76 Produits financiers	100,00 €	4,65 €	- €
67 Charges exceptionnelles	1 500,00 €	1 111,40 €	- €	77 Produits exceptionnels	33 876,63 €	40 853,74 €	- €
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	1 200,00 €	957,81 €	- €	78 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 200,00 €	1 087,27 €	- €
022 Dépenses imprévues	- €	- €	- €				
SOUS-TOTAL dépenses financières	7 200,00 €	6 569,21 €	- €	SOUS-TOTAL recettes financières	35 176,63 €	41 945,66 €	- €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	1 829 921,64 €	1 710 965,67 €	- €	TOTAL RECETTES RÉELLES	1 789 476,63 €	1 762 465,90 €	- €
Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				Chapitres globalisées (opérations d'ordres)			
023 Virement à la section d'investissement	406 978,36 €	- €	- €				
040 Opérations ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €				
042 Opérations ordre de transfert entre sections	7 500,00 €	35 726,20 €	- €	042 Opérations ordre entre sections	- €	350,00 €	- €
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	414 478,36 €	35 726,20 €	- €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	- €	350,00 €	- €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	2 244 400,00 €	1 746 691,87 €	- €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 244 400,00 €	1 762 815,90 €	- €

La section de fonctionnement présente un total de : **1 746 691,87€** en dépenses

La section de fonctionnement présente un total de : **1 762 815,90€** en recettes

COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 INVESTISSEMENT							
DÉPENSES	CFU 2024		RAR 2024	RECETTES	CFU 2024		RAR 2024
	PRÉVU	RÉALISÉ			PRÉVU	RÉALISÉ	
001- Solde exécuté* sect* investissement reporté	- €	- €	- €	001- Solde exécution section investissement reporté	45 694,56 €	- €	- €
Chapitres des dépenses d'équipement (opérations réelles)				Chapitres des recettes d'équipement (opérations réelles)			
20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	13 Subventions d'investissement	58 724,00 €	38 170,47 €	20 553,40 €
204 Subventions d'équipements versées	134 100,00 €	41 199,69 €	- €	20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
21 Immobilisations corporelles	587 000,00 €	529 851,75 €	10 284,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	242 203,08 €	225 054,55 €	- €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	- €	20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL dépenses d'équipement	721 100,00 €	571 051,44 €	10 284,00 €	SOUS-TOTAL recettes d'équipement	300 927,08 €	263 225,02 €	20 553,40 €
Chapitres des dépenses financières (opérations réelles)				Chapitres des recettes financières (opérations réelles)			
16 Emprunts et dettes assimilés	40 000,00 €	40 000,00 €	- €	16 Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL dépenses financières	40 000,00 €	40 000,00 €	- €	SOUS-TOTAL recettes financières	- €	- €	- €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	761 100,00 €	611 051,44 €	10 284,00 €	TOTAL RECETTES RÉELLES	300 927,08 €	263 225,02 €	20 553,40 €
Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				Chapitres globalisées (opérations d'ordres)			
	- €	- €	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	406 978,36 €	- €	- €
040 Opérations d'ordre entre sections	- €	350,00 €	- €	040 Opérations d'ordre entre sections	7 500,00 €	35 726,20 €	- €
041 Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	041 Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	- €	350,00 €	- €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	414 478,36 €	35 726,20 €	- €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	761 100,00 €	611 401,44 €	10 284,00 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	761 100,00 €	298 951,22 €	20 553,40 €

La section d'investissement présente un total de : **611 401,44€** en dépenses.

La section d'investissement présente un total de : **298 951,22€** en recettes

Monsieur le Maire quitte la séance afin que les membres du Conseil procède à la délibération et au vote par chapitre du compte financier unique 2024 ainsi présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le CFU 2024.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

20250331-2 - AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le compte administratif 2024 de la Commune présentant un excédent global de clôture en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT	2024		
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Résultat de l'année 2024	1 746 691.87 €	1 762 815.90 €	16 124.03 €
002-excédent reporté 2023	- €	454 923.37 €	454 923.37 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	1 746 691.87 €	2 217 739.27 €	471 047.40 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Résultat de l'année 2024	611 401.44 €	298 951.22 €	- 312 450.22 €
001-Solde exécut° invest 2023		45 694.56 €	45 694.56 €
RAR dépenses investissement 2024	10 284.00 €		- 10 284.00 €
RAR recettes investissement 2024		20 553.40 €	20 553.40 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE (1068)	621 685.44 €	365 199.18 €	-256 486.26 €

BUDGET COMMUNE

Résultat de fonctionnement 2024 =	€	471 047.40	
D001 à reporter en investissement =	- €	266 755.66	Déficit
1068 recettes investissement =	€	256 486.26	
R002 à reporter en fonctionnement		214 561.14	Excédent
=	€		

Tous ces chiffres sont conformes au CFU 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation de résultat 2024.

20250331-3 VOTE DES TAUX TFB, TNFB, ET TH 2025

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Monsieur le Maire rappelle la volonté de l'équipe municipale de ne pas augmenter les impôts.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2025 comme suit les taux au niveau de ceux de 2024 :

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	38,45	38,45
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	129,10	129,10
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	14,88	14,88

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, adopte par 16 voix pour et deux abstentions (Thierry DAVID et Emmanuelle LETHIER) les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **38,45**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **129,10**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **14,88**

20250331-4 SUBVENTION 2025 AU CCAS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de subvention destinée au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025.

Pour rappel le montant de la subvention 2024 versée au CCAS était de 12 000 €.

Monsieur le Maire propose une subvention 2025 d'un montant de 12 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de verser une subvention de 12 000 € au CCAS pour l'exercice budgétaire 2025.

20250331-5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions suivantes soumises par la Commission Association :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024	DEMANDE DE SUBVENTION 2025	Propositions 2025	POUR	CONTRE	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
Ridin'Family	500,00 €	1000€	500€	18		
APE	1 200,00 €	1500€	1200€	18		
Jardins familiaux	0 €	4890€		18		
3L	1 700,00 €	1700€	1700€	18		
AMME	0 €	1000 €	0 €	18		
Lacroix ô Parfum	800,00 €	800€	800€	18		
LFAN	1 000,00 €	1000€	1000€	15		3
Les amis de la Gleyzette	500,00 €	500€	500€	18		
Itin'errances	500,00 €	500€	500€	18		
Judo Club	500,00 €	1000€	500€	18		
Foyer Rural	3 000,00 €	3000€	3000€	18		
Garonne Agility	500,00 €	500€	500€	18		
Confluent LSP	2 500,00 €	3000€	1500€	18		
Tennis	1 000 €	1000€	1000€	15		3
Comité des fêtes	3 800 €	5400 €	2500€	17		1
Ephémère guinguette	0€	500€	500€	17		1
L Garde la Forme	0,00 €	500€	0€	18		
Coopérative maternelle	720,00 €	720€	720€	18		
Coopérative primaire	1 460,00 €	1460€	1430€	18		
Collège Pins Justaret	170,00 €	1700€	170€	18		
Lycée Pins Justaret	100,00 €	100€	100€	18		
TOTAL	20 700 €	27790€	17 620€			

Bruno CARNAROLI, Célyne LERIVEREND et Isabelle BOY ne participent pas au vote de la subvention de l'association LFAN.

Jérôme CARLES, Stéphane SCHWARTZ et Christophe DESOUTTER ne participent pas au vote de la subvention du tennis club.

Haline SAYAH ne participe pas au vote de la subvention du comité des fêtes.

Emmanuelle LETHIER ne participe pas au vote de la subvention de l'éphémère guinguette.

Le Conseil Municipal adopte les propositions détaillées dans le tableau ci-dessus.

20250331-6 BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire met au vote le budget primitif 2024 par chapitre en section de fonctionnement – dépenses et recettes et en section d’investissement – dépenses et recettes.

COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE BUDGET PRIMITIF 2025 - FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES	CFU 2024		PRÉVISION S BP 2025	RECETTES	CFU 2024		PRÉVISION S BP 2025
	PRÉVU	RÉALISÉ			PRÉVU	RÉALISÉ	
002- Déficit de fonctionnement	- €	- €	- €	002- Excédent de fonctionnement	454 923,37 €		214 561,14 €
Chapitres gestion des services (opérations réelles)				Chapitres gestion des services (opérations réelles)			
011 Charges à caractère général	609 450,00 €	513 532,06 €	530 620,00 €	013 Atténuation de charges	48 000,00 €	62 197,39 €	59 100,00 €
012 Charges de personnel	1 011 500,00 €	994 544,84 €	987 600,00 €	70 Produits des services	164 000,00 €	141 170,46 €	147 780,00 €
014 Atténuations de produits	13 856,00 €	11 913,00 €	13 000,00 €	73 Impôt et taxes - Fiscalité Locale	212 000,00 €	208 331,89 €	195 000,00 €
65 Autres charges de gestions courantes	187 915,64 €	184 406,56 €	180 650,00 €	731 Fiscalité Locale	1 036 600,00 €	1 044 102,00 €	1 065 300,00 €
				74 Dotations, subventions et participations	245 300,00 €	220 418,63 €	214 750,00 €
				75 Autres produits de gestion courante	48 400,00 €	44 299,87 €	39 500,00 €
SOUS-TOTAL gestion des services	1 822 721,64 €	1 704 396,46 €	1 711 870,00 €	SOUS-TOTAL gestion des services	1 754 300,00 €	1 720 520,24 €	1 721 430,00 €
Chapitres dépenses financières (opérations réelles)				Chapitres recettes financières (opérations réelles)			
66 Charges financières	4 500,00 €	4 500,00 €	3 060,00 €	76 Produits financiers	100,00 €	4,65 €	200,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 500,00 €	1 111,40 €	1 000,00 €	77 Produits exceptionnels	33 876,63 €	40 853,74 €	738,86 €
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	1 200,00 €	957,81 €	3 000,00 €	78 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 200,00 €	1 087,27 €	3 000,00 €
SOUS-TOTAL dépenses financières	7 200,00 €	6 569,21 €	7 060,00 €	SOUS-TOTAL recettes financières	35 176,63 €	41 945,66 €	3 938,86 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	1 829 921,64 €	1 710 965,67 €	1 718 930,00 €	TOTAL RECETTES RÉELLES	1 789 476,63 €	1 762 465,90 €	1 725 368,86 €
Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				Chapitres globalisées (opérations d'ordres)			
023 Virement à la section d'investissement	406 978,36 €	- €	215 000,00 €				
040 Opérations ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €				
042 Opérations ordre de transfert entre sections	7 500,00 €	35 726,20 €	6 000,00 €	042 Opérations ordre entre sections	- €	350,00 €	- €
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	414 478,36 €	35 726,20 €	221 000,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	- €	350,00 €	- €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	2 244 400,00 €	1 746 691,87 €	1 939 930,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 244 400,00 €	1 762 815,90 €	1 939 930,00 €

COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE BUDGET PRIMITIF 2025 - INVESTISSEMENT							
DÉPENSES	CFU 2024		PRÉVISIONS BP 2025	RECETTES	CA 2024		PRÉVISION S BP 2025
	PRÉVU	RÉALISÉ			PRÉVU	RÉALISÉ	
001- Solde exécuté° sect° investissement reporté	- €	- €	266 755,66 €	001- Solde exécution section investissement reporté	45 694,56 €		- €
Chapitres des dépenses d'équipement (opérations réelles)				Chapitres des recettes d'équipement (opérations réelles)			
20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	13 Subventions d'investissement	58 724,00 €	38 170,47 €	20 553,40 €
204 Subventions d'équipements versées	134 100,00 €	41 199,69 €	50 500,00 €	16 Enprunts et dettes assimilés			
21 Immobilisations corporelles	587 000,00 €	529 851,75 €	185 194,34 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	242 203,08 €	225 054,55 €	300 896,60 €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	- €	20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL dépenses d'équipement	721 100,00 €	571 051,44 €	235 694,34 €	SOUS-TOTAL recettes d'équipement	300 927,08 €	263 225,02 €	321 450,00 €
Chapitres des dépenses financières (opérations réelles)				Chapitres des recettes financières (opérations réelles)			
16 Enprunts et dettes assimilés	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	16 Enprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL dépenses financières	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	SOUS-TOTAL recettes financières	- €	- €	- €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	761 100,00 €	611 051,44 €	275 694,34 €	TOTAL RECETTES RÉELLES	300 927,08 €	263 225,02 €	321 450,00 €
Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				Chapitres globalisées (opérations d'ordres)			
040 Opérations d'ordre entre sections	- €	350,00 €	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	406 978,36 €		215 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	040 Opérations d'ordre entre sections	7 500,00 €	35 726,20 €	6 000,00 €
				041 Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	- €	350,00 €	- €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	414 478,36 €	35 726,20 €	221 000,00 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	761 100,00 €	611 401,44 €	542 450,00 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	761 100,00 €	298 951,22 €	542 450,00 €

Equilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à hauteur de : **1 939 930€**

Equilibré en recettes et dépenses d’investissement à hauteur de : **542 500€**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte par 16 voix pour, et 2 abstentions (Thierry DAVID et Emmanuelle LETHIER) le budget primitif 2025 proposé par le Maire.

20250331-7 FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN M57 POUR L'ANNÉE 2025 POUR LA COMMUNE ET LE CCAS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la **délibération n°20231113-2** du conseil municipal en date du **13/11/2023** la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera aux budgets de la commune et du CCAS de la commune.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

1 - Autoriser M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.**

2 - Donner tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions 1 et 2 ci-dessus.

20250331-8 - CONSTITUTION DE SERVITUDE ENEDIS

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de l'autoriser à signer les actes authentiques de constitution de servitude à la demande de la société ENEDIS.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS demande la mise à disposition de terrains situés à LACROIX-FALGARDE sur la parcelle cadastrée section AN 0030, impasse Calaria, afin d'installer une canalisation souterraine et ses accessoires (coffrets et câbles) sur une bande de largeur de 3 mètres et d'une longueur totale d'environ 7 mètres.

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ENEDIS demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ENEDIS sur la parcelle située à LACROIX-FALGARDE, cadastrée section AN 0030.

MANDATE le Maire à la signature de la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.

20250331-9 Déclaration d'intention d'aliéner 1 – 14 chemin de la Carrierette

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien ci-dessous :

SECTION	AM
NUMERO	104 et 113
ADRESSE	24 chemin de la carriérette
SUPERFICIE TOTALE	18 a 65ca et 01 a 24 ca

Il est situé en zone UCb du Plan local d'urbanisme et donc soumis au droit de préemption urbain, institué par délibération du 09 novembre 2019. Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal s'il souhaite le préempter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : De ne pas appliquer son droit de préemption sur la propriété présentée ci-dessus, ne présentant aucun intérêt pour la Commune,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires

Article 3 : De transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

20250331-9 Déclaration d'intention d'aliéner 2 – Le Catilat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien ci-dessous :

SECTION	AH
NUMERO	31
ADRESSE	Le Catilat
SUPERFICIE TOTALE	45 ca

Il est situé en zone UA du Plan local d'urbanisme et donc soumis au droit de préemption urbain, institué par délibération du 09 novembre 2019. Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal s'il souhaite le préempter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : De ne pas appliquer son droit de préemption sur la propriété présentée ci-dessus, ne présentant aucun intérêt pour la Commune,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires

Article 3 : De transmettre la présente délibération à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne.

QUESTIONS DIVERSES

Pont en fer

Début des travaux en mai 2025. Fin prévisionnelle en juin 2026.

La couleur retenue pour le pont sera le rouge Eiffel.

Pistes cyclables :

Réunion piste cyclable le 2 avril après midi pour évoquer notamment une future liaison entre Ramonville et Lacroix.

Commissions :

Urbanisme le 16/04/2025 à 19h00

Travaux : 23/04/2025 à 18h30

Enquête publique du 22 avril au 23 mai 2025

Secrétaire de Séance
Célyne LERIVEREND

Le Maire
Jean-Daniel MARTY